

Catalogue 2024

1 440,00 € HT

ETABLIR ET VEHICULER LES VALEURS ET LA MARQUE EMPLOYEUR DE L'ENTREPRISE

Les plus de cette formation : Un déroulement étapes par étapes avec des exercices pratiques. La possibilité de travailler sur vos propres recrutements à venir.

Taux de satisfaction 92%

PUBLIC VISE :
DIRIGEANT ENTREPRISE, MANAGER

PREREQUIS : AUCUN

DURÉE :
2 JOURS

Inscriptions possibles jusqu'à 15 jours avant la date de cette dernière

MODALITES D'ACCÈS
Présentiel, distanciel et mixte

PROCHAINES SESSIONS
23 et 24/09/2024

Maximum 8 personnes

Pour toute formation en INTRA nous contacter

FORMATEUR

Formateur avec une expertise métier des expériences professionnelles ciblées et des compétences pédagogiques



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour but de permettre aux stagiaires de :

Objectifs opérationnels

- Définir les valeurs opérationnelles de l'entreprise
- Aligner vision, mission et valeurs de l'entreprise
- Mettre en place des bonnes pratiques pour faire vivre vos valeurs

Objectifs pédagogiques

- Ce que sont les valeurs d'entreprise, leur importance et leurs caractéristiques essentielles
- Comment les faire émerger et les mettre en œuvre opérationnellement pour en faire un référentiel au quotidien en lien avec la mission de l'entreprise
- Comment les préserver dans la durée ou quand les faire évoluer

PROGRAMME

Session 1 : Ensemble des salariés

- Présentation
- Les grands principes de la formation
- Comprendre à quoi servent des valeurs
- Définir ce qu'est la raison d'être, la vision et les valeurs d'une entreprise
- Décliner la raison d'être de l'entreprise
- Clarifier aux yeux de tous la vision de l'entreprise

Session 2 : En sous-groupe

- Rappel des notions de la session 1
- L'utilité des valeurs
- Définir individuellement sa charte de valeurs
- Créer le référentiel de valeurs partagées du groupe
- Définir par des phrases clés les valeurs choisies « Pourquoi ? »

Session 3 : Ensemble des salariés

- Mettre en commun les travaux de chaque sous-groupe
- Faire émerger les valeurs choisies de l'entreprise
- Les exprimer de manière authentique et impactante

Session 4 : En sous-groupe

- Décliner opérationnellement les valeurs
- Comment en faire un référentiel au quotidien
- Comment les faire vivre en interne et en externe auprès de nos clients et fournisseurs

Session 5 : Ensemble des salariés

- Mise en commun des travaux de chaque sous-groupe
- Donner le sens de ces valeurs dans les actions, messages, travail des équipes au quotidien
- Travailler sur les axes de déploiement de ces valeurs comme :
 - guide dans l'action
 - repère dans les prises de décision
 - message clé auprès de nos clients et fournisseurs
- Définir la marque employeur de l'entreprise

Moyens pédagogiques :

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Exposés, échanges d'expériences, mise en situation, travail et cas pratique, mise en situation à partir de problématiques rencontrées par les apprenants.
Mise à disposition d'un support pédagogique

Méthodes d'évaluation

Des exercices et des mises en situation adaptés et ludiques à chaque session
Evaluation des acquis à la fin du stage.
Feuille de présences émargées sur place.
Attestation de présence et de fin de formation envoyée à l'issue du stage
Evaluation à chaud et à froid de la satisfaction.

Personnes en situation de handicap

Toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, moyens humains et matériels possibles dans le cadre de la formation dispensée. Si Empreinte de Ressource ne dispose que de tout ou partie de ces moyens pour répondre de manière qualitative, le- la bénéficiaire en situation de handicap sera orientée vers un organisme partenaire.

CONDITION GENERALES DE VENTE

Désignation

EMPREINTE DE RESSOURCES est un organisme de formations professionnelles spécialisé dans la formation des dirigeants, cadres ou salariés d'entreprise (TPE et PME) dans les domaines de la gestion, l'organisation et du management des ressources. Son siège social est fixé au 14 RUE DES JARDINS 74000 ANNECY
EMPREINTE DE RESSOURCES conçoit, élabore et dispense des formations, à ANNECY et sur l'ensemble du territoire de l'Auvergne Rhône-Alpes. Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par : - client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de EMPREINTE DE RESSOURCES. - stagiaire : la personne physique qui participe à une formation. - CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous. - OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par EMPREINTE DE RESSOURCES pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de EMPREINTE DE RESSOURCES.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. EMPREINTE DE RESSOURCES aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à EMPREINTE DE RESSOURCES.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à EMPREINTE DE RESSOURCES.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par EMPREINTE DE RESSOURCES au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à EMPREINTE DE RESSOURCES au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, EMPREINTE DE RESSOURCES se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, EMPREINTE DE RESSOURCES se réserve la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et des accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Les pénalités de retards se montent à 3 fois le taux d'intérêt légal près date d'échéance. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 euros en matière commerciale.

Attention pour toute formation réalisée sur une période supérieure à un mois, la formation sera facturée au prorata des heures réalisés.

Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le Client à EMPREINTE DE RESSOURCES au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, EMPREINTE DE RESSOURCES offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de EMPREINTE DE RESSOURCES et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Il est rappelé que, en application de l'article L.6354-1 du Code du Travail, toute inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation entraîne l'obligation pour l'organisme prestataire de rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Prévoyant acte de l'obligation légale précitée, les parties conviennent de ce que toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation, une ou plusieurs séances de formation ou une annulation de la participation d'un ou plusieurs Stagiaire(s) de la formation à une ou plusieurs séances imputable à l'entreprise bénéficiaire ou à son salarié stagiaire de la formation professionnelle (notamment en cas d'absence du stagiaire quels que soient les motifs, qu'ils soient justifiés ou pas par une incapacité temporaire ou une indisponibilité) entraînera l'obligation pour l'entreprise bénéficiaire de verser à l'organisme de formation une pénalité contractuelle correspondant à :

	Annulation moins de 2 semaines mais plus d'une semaine avant la formation	Annulation moins de 1 semaine mais plus de 48 heures avant la formation	Annulation moins de 48 heures avant la formation
Indemnité de dédit	50% du coût global HT de la Formation	75% du coût global HT de la Formation	100% du coût global HT de la Formation

Cette pénalité contractuelle fera l'objet d'une facture distincte de celle qui portera sur l'action de formation et ne pourra, en aucune façon, être considérée comme une dépense de formation professionnelle pouvant être pris en charge au titre de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par EMPREINTE DE RESSOURCES.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de EMPREINTE DE RESSOURCES distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à EMPREINTE DE RESSOURCES.

Horaires et accueil

La durée quotidienne des formations est fixée à sept heures sauf indication contraire portée dans le contrat de formation. Les horaires de formation sont spécifiés sur la convocation de et se positionnent généralement de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Les lieux, adresse et horaires sont également indiqués sur la convocation.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à EMPREINTE DE RESSOURCES ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

EMPREINTE DE RESSOURCES peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, EMPREINTE DE RESSOURCES se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en trois exemplaires par EMPREINTE DE RESSOURCES au Client. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à EMPREINTE DE RESSOURCES par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre EMPREINTE DE RESSOURCES, l'OPCA ou le Client. A l'issue de la formation, EMPREINTE DE RESSOURCES remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, EMPREINTE DE RESSOURCES lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, EMPREINTE DE RESSOURCES est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. EMPREINTE DE RESSOURCES ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à EMPREINTE DE RESSOURCES, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de EMPREINTE DE RESSOURCES.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par EMPREINTE DE RESSOURCES pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de EMPREINTE DE RESSOURCES. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

EMPREINTE DE RESSOURCES, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par EMPREINTE DE RESSOURCES au Client. EMPREINTE DE RESSOURCES s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par EMPREINTE DE RESSOURCES comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise EMPREINTE DE RESSOURCES à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de EMPREINTE DE RESSOURCES. - conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, EMPREINTE DE RESSOURCES conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, EMPREINTE DE RESSOURCES s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et EMPREINTE DE RESSOURCES à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal d'Annecy sera seul compétent pour régler le litige.